

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 11 janvier 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 11 janvier 2022, à 19 h, en visioconférence.

Sont présents :

Madame la conseillère : Joan Gagnon

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Fabien Lacorre
Yannick Dion

Est absent :

Monsieur le conseiller : Sébastien Ouellet

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général et secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 et 14 décembre 2021.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation des versements prévus "Abonnements, cotisations et contrats annuels - Exercice financier 2022".
 - 4.2 Autorisation des versements prévus "Contributions diverses et de la liste des dépenses incompressibles - Exercice financier 2022".
 - 4.3 Autorisation - Emprunt d'un montant maximal de 475 000 \$ au fonds de roulement de la Municipalité pour payer ses dépenses courantes en attendant la réception de revenus de transferts des gouvernements - Janvier à décembre 2022.
 - 4.4 Dépôt par la direction générale du rapport de suivi de la disposition des actifs de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.
 - 4.5 Résolution adressée par la Municipalité de Lac-Etchemin à la MRC les Etchemins et au ministère des Transports du Québec afin de démontrer sa volonté locale de devenir un village-relais.
 - 4.6 Octroi du contrat pour des travaux d'audit et de recommandations de mesures d'écoénergie concernant la conversion d'équipements de chauffage et de ventilation pour des bâtiments municipaux.
 - 4.7 Octroi du contrat pour la fourniture d'équipements et produits d'éclairage LED dans 9 bâtiments municipaux et autres.
 - 4.8 Résolution d'appui au CPE À La Bonne Garde - Demande de dérogation et agrandissement de ses installations adressée au ministère de la Famille.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

- 5.1 Demande de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du "Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Année 2022".
- 5.2 Confirmation et acceptation de l'organigramme et du personnel affecté au service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin-Année 2022.
- 5.3 Acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 2022 de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins.
- 5.4 Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Etchemins (3^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de décembre 2021 et du rapport comparatif.
- 6.2 Aide financière octroyée à Microbrasserie Etchemin inc. dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 1 aide générale à l'entreprise.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Personne désignée et autorisation de signature - Bail conditionnel concernant la location de locaux pour les élections provinciales.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de félicitations - Féerie de Lac - Édition de décembre 2021.
- 8.2 Motion de félicitations - Comité d'embellissement de Lac-Etchemin.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

a)

11.2

12. ~~Période d'intervention des membres du conseil.~~

13. ~~Période de questions des citoyens.~~

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence, nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin, et ce, notamment à travers la présente séance».

Le maire profite de cette première séance de l'année 2022 pour offrir ses meilleurs vœux pour la prochaine année.

001-01-2022

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

3.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET DU 14 DÉCEMBRE 2021

Considérant que des copies des procès-verbaux des séances du 7 et du 14 décembre 2021 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

002-01-2022-1

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021, tel que rédigé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

002-01-2022-2

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

D'approuver les trois (3) procès-verbaux de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021 concernant le dépôt, la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires, le dépôt, la présentation et l'adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024, l'adoption du règlement numéro 206-2021 décrétant l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées pour l'exercice financier 2022 de la Municipalité de Lac-Etchemin, le règlement numéro 208-2021 amendement le règlement numéro 112-2010 concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces, industries, métiers, professions et arts basée sur la valeur annuelle des immeubles ou partie des immeubles occupés selon les informations apparaissant au rôle d'évaluation de la valeur locative ainsi que le règlement numéro 207-2021 ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Bernard dans le cadre du "Programme FIMEAU" et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 477 200 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

003-01-2022

4.1

AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "ABONNEMENTS, COTISATIONS ET CONTRATS ANNUELS - EXERCICE FINANCIER 2022"

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2022 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2022 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels".

Adoptée à l'unanimité.

004-01-2022
4.2

**AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "CONTRIBUTIONS
DIVERSES ET DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES " -
EXERCICE FINANCIER 2022**

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2021 concernant les "contributions diverses et de la liste des dépenses incompressibles" - Exercice financier 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2022 concernant les "contributions diverses" et de la liste des dépenses incompressibles" - Exercice financier 2022.

Adoptée à l'unanimité.

005-01-2022
4.3

**AUTORISATION - EMPRUNT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 475 000 \$ AU
FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR PAYER SES
DÉPENSES COURANTES EN ATTENDANT LA RÉCEPTION DE REVENUS
DE TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS - JANVIER À DÉCEMBRE 2022**

Considérant que la municipalité prévoit un manque de liquidité au cours des prochains mois en attendant la réception de revenus de transferts des gouvernements relativement à des programmes de subventions pour d'importants travaux réalisés;

Considérant que, compte tenu des intérêts, il y aurait avantage pour la municipalité à emprunter temporairement un montant disponible dans son fonds de roulement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal autorise l'emprunt d'un montant maximal de 475 000 \$ au fonds de roulement de la municipalité pour payer les dépenses courantes en attendant la réception de revenus de transferts des gouvernements.

Adoptée à l'unanimité.

4.4

**DÉPÔT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU RAPPORT DE SUIVI DE LA
DISPOSITION DES ACTIFS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021**

En conformité avec l'article 20 du règlement numéro 181-2018 relatif à la gestion contractuelle, le directeur général dépose le rapport de suivi de la disposition des actifs de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Ledit rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

006-01-2022
4.5

**RÉSOLUTION ADRESSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN
À LA MRC LES ETCHEMINS ET AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC AFIN DE DÉMONTRER SA VOLONTÉ LOCALE DE DEVENIR
UN VILLAGE-RELAIS**

Considérant que le programme de Village-relais du ministère des Transports du Québec favorise le développement local et régional en ayant comme objectif d'accroître la sécurité routière et de contrer les effets de la fatigue au volant;

Considérant la demande de la Municipalité de Lac-Etchemin de signifier à la MRC Les Etchemins la volonté de se porter candidate pour l'obtention du label Villages-relais;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin répond aux critères de base qui sont d'être située sur une route stratégique priorisée par le ministère des Transports, de compter moins de 10 000 habitants et qu'elle possède tous les services de base exigés par la charte qualité;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a la capacité d'offrir des aménagements de qualité, tout en répondant à un objectif de sécurité routière et de développement local et régional;

EN CONSÉQUENCE :
**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal appuie la candidature de la Municipalité de Lac-Etchemin afin qu'elle puisse signifier son intérêt à la MRC Les Etchemins de devenir "Village-Relais" et lui demande de recommander sa candidature au ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité.

007-01-2022
4.6

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'AUDIT ET DE
RECOMMANDATIONS DE MESURES D'ÉCOÉNERGIE
CONCERNANT LA CONVERSION D'ÉQUIPEMENTS DE
CHAUFFAGE ET DE VENTILATION POUR DES BÂTIMENTS
MUNICIPAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK
LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin octroie le contrat pour des travaux d'audit et de recommandations de mesures écoénergétiques concernant la conversion d'équipements de chauffage et de ventilation pour des bâtiments municipaux, à la firme "ENERGÈRE", au prix budgétaire de 29 600 \$ plus les taxes, le tout en référence à l'offre de service du 16 décembre 2021;

Cette étude devra permettre à la Municipalité de Lac-Etchemin de prioriser les travaux à faire avec un aperçu des coûts, des subventions potentielles ainsi que les économies d'énergies associées à chacune des mesures qui seront proposées.

Adoptée à l'unanimité.

008-01-2022
4.7

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS ET
PRODUITS D'ÉCLAIRAGE LED DANS 9 BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET
AUTRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin octroie le contrat pour la fourniture d'équipements et de produits d'éclairage LED dans 9 bâtiments municipaux et autres, à la firme "Éclairage Techno-LED", au montant 56 713 \$ plus les taxes moins les subventions potentielles d'Hydro-Québec (27 756 \$) pour un prix total de 28 957 \$ plus les taxes, le tout en référence à l'offre de service du 1^{er} décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

009-01-2022
4.8

RÉSOLUTION D'APPUI AU CPE À LA BONNE GARDE - DEMANDE DE DÉROGATION ET AGRANDISSEMENT DE SES INSTALLATIONS ADRESSÉE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Considérant l'appel de projets en continu du ministère de la Famille, lancé le 21 octobre 2021 pour la création de places subventionnées dans les territoires où des besoins doivent être comblés;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin n'y était pas ciblée parmi les municipalités choisies pour notre MRC;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin soutienne la demande de dérogation faite par le CPE À la Bonne Garde et appuie le projet d'agrandissement de l'installation du CPE À la Bonne Garde, situé au 227B, 1^{re} Avenue à Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

5.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

010-01-2022
5.1

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) - ANNÉE 2022"

Considérant que la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

Considérant que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

Considérant que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :

QUE la municipalité demande à la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux d'asphaltage sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE la municipalité fasse parvenir une liste sommaire des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2022 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

011-01-2022
5.2

CONFIRMATION ET ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME ET DU PERSONNEL AFFECTÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme et accepte, par la présente résolution, l'organigramme, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante, soumis par le directeur du service de la sécurité incendie, M. Sylvain Poulin;

QUE les personnes affectées au service et inscrites à l'organigramme soient confirmées dans leurs fonctions respectives. Le présent organigramme remplace la ou les versions antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

012-01-2022
5.3

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION BEAUCE-ETCHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins pour l'exercice financier 2022, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit:

| | |
|---|------------|
| Revenus : | 140 233 \$ |
| Dépenses : | 251 733 \$ |
| Déficit : | 111 500 \$ |
| Participation municipale au déficit (10%) : | 11 150 \$ |

Le tout en référence au document déposé par le directeur général aux membres du Conseil municipal, lequel document est annexé à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

013-01-2022
5.4

ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES ETCHEMINS (3^E GÉNÉRATION) AINSI QUE SON PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Attendu qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

Attendu que les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

Attendu que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

Attendu que l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés;

Attendu qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures règlementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs;

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées;

Attendu que la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;

Attendu que le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Lac-Etchemin a été intégré dans le projet de schéma de la MRC des Etchemins (3^e génération);

Attendu que le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au Conseil municipal de janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE
ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Etchemins (3^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021 ET DU RAPPORT COMPARATIF

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de décembre 2021 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

014-01-2022
6.2

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À MICROBRASSERIE ETCHEMIN INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 1 AIDE GÉNÉRALE À L'ENTREPRISE

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire s'impliquer activement dans le développement économique de son territoire, en y favorisant la création d'emploi tout en favorisant les principes de développement durable;

Considérant que le Conseil municipal a adopté le 3 décembre 2019, la résolution numéro 245-12-2019 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 1 (Aide générale à l'entreprise) de ladite politique a été déposée par Microbrasserie Etchemin

inc. concernant un projet d'aménagement d'une microbrasserie où la bière sera brassée et servie sur place;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Microbrasserie Etchemin inc. au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 25 000 \$, montant admissible au volet 1 (Aide générale à l'entreprise), selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 8 500 \$ (34 %) transmis dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).
- Un second versement de 8 500 \$ (34 %) transmis 12 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.
- Un troisième et dernier versement de 8 000 \$ (33%) transmis 24 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.

QU'advenant le cas où les exigences relatives au volet 1 de la politique ne pourraient être respectées (principalement en ce qui a trait à l'augmentation de l'évaluation municipale de l'ensemble des bâtiments imposables concernés d'un montant minimal de 75 000 \$), le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Microbrasserie Etchemin inc. au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 10 000 \$, montant admissible au volet 2 (Aide au démarrage), selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 5 000 \$ (50%) transmis dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).
- Un deuxième et dernier versement de 5 000 \$ (50%) transmis dans les 12 mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

Adoptée à l'unanimité.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

015-01-2022
7.1

PERSONNE DÉSIGNÉE ET AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL CONDITIONNEL CONCERNANT LA LOCATION DE LOCAUX POUR LES ÉLECTIONS PROVINCIALES

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin désigne M. Jude Emond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire comme personne responsable concernant la location de locaux au centre des arts et de la culture pour la tenue d'un bureau de vote, aux dates proposées incluant une période de 25 jours pour la révision des listes électorales et l'autorise à signer, pour et au nom de la municipalité, un protocole d'entente à cet effet avec le directeur général des élections du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - FÉÉRIE DE LAC - ÉDITION DE DÉCEMBRE 2021

Monsieur le conseiller Yannick Dion présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'organisation de la deuxième édition « La Férie du lac...les Riverains vous reçoivent » afin de permettre à la population de profiter du lac Etchemin en ce début d'hiver et durant la période des fêtes.

Les organisateurs mesdames Marie-Hélène Lepage et Christine Lecours et monsieur Bruno Lamontagne ont sollicité les riverains pour offrir aux citoyens un spectacle coloré pour la soirée du 31 décembre. De plus, un circuit glacé a permis à plusieurs adeptes de plein air de marcher ou de patiner en famille sur plusieurs jours en décembre et janvier.

Appuyée par une belle équipe de bénévoles et la collaboration de plusieurs riverains, la période des Fêtes 2021 aura été agrémentée pour une belle initiative appréciée de tous.

Merci pour votre belle implication.

Camil Turmel
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

8.2 MOTION DE FÉLICITATIONS - COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LAC-ETCHEMIN

Monsieur le conseiller Guyda Deblois présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur des membres du Comité d'embellissement de Lac-Etchemin, en l'occurrence, Marie-Pierre Lamontagne (présidente) et Sébastien Ouellet, représentants du Conseil municipal, Gervaise Turmel, Danielle Bégin et André Turmel ainsi que tous les bénévoles qui se sont joints à eux pour les nombreuses heures données bénévolement et leur contribution, encore une fois, à améliorer grandement l'image de notre belle municipalité tout au long de l'année 2021.

Nous espérons que par le beau travail offert bénévolement par les membres du Comité d'embellissement et l'obtention d'une cote de classement de quatre (4) fleurons au 16^e dévoilement de la classification horticole des municipalités évaluées en 2021 lors d'une soirée riche en émotions tenue à la Salle Théâtre La Scène de Saint-Hyacinthe, chaque citoyenne et citoyen de Lac-Etchemin réaliseront qu'ils ont le privilège de vivre et d'évoluer dans un bel endroit où la qualité de vie, un environnement sain et les beaux aménagements floraux et horticoles sont au rendez-vous année après année.

Camil Turmel
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

016-01-2022

9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour décembre 2021 pour la somme de 402 228,31 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 157 149,85 \$ et déboursés directs : 245 078,46 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général et secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucun point pour cet item.

11. AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :

11.1 SOUSCRIPTION (S) DIVERSE (S) :

11.1-a) Aucun point pour cet item.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

~~Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.~~

~~Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.~~

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

~~Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.~~

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Fabien Lacorre propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER